

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

BARÈME DES ADHÉSIONS 2025

Particuliers : 16 €
Association ou organisme : 80 €

Communes dont la population est

- inférieure à 200 habitants : 50 €
- entre 201 et 500 habitants : 75 €
- entre 501 et 1 000 habitants : 150 €
- de 1 001 à 2 000 habitants : 200 €
- de 2 001 à 5 000 habitants : 250 €
- de 5 001 à 10 000 habitants : 350 €
- de 10 001 à 50 000 habitants : 450 €

Communautés de communes et syndicats :

- Jusqu'à 8 000 habitants : 500 €
- 8 000 à 15 000 habitants : 1 000 €
- 15 001 à 20 000 habitants : 1 500 €
- A partir de 20 001 habitants : 2 000 €

PETR et PNR :

- Forfait de 2 000 €

Domiciliation bancaire :

Banque Populaire Occitane
code IBAN :
FR76 1780 7006 0400 4191 3913 033
code SWIFT OU BIC :
CCBPFRPPTLS

Siret : 31714601700049
Code APE : 7111Z

Votre adhésion vous permettra de :

- Bénéficier d'un conseil en amont de son équipe pluridisciplinaire (architectes, urbaniste, paysagiste-conseiller, et géographe) pour tout projet d'aménagement, de rénovation ou de réhabilitation
- Être assisté d'un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes pour participer aux jurys de concours et aux commissions d'appel d'offres
- Accéder aux ressources du C.A.U.E. : ses archives communales (dossiers de conseils aux communes, véritables mémoires des territoires), son centre de documentation, sa photothèque et sa cartothèque
- Être informé et invité aux journées d'études, formations, conférences et expositions organisées par le C.A.U.E.
- Être destinataire des publications réalisées par le C.A.U.E.
- Bénéficier du prêt des expositions du C.A.U.E. pour vos établissements scolaires et médiathèques

Je désire adhérer au C.A.U.E. de l'Aveyron pour l'année 2025

COLLECTIVITÉ :
Association ou autre organisme :
Adresse :
Code postal :
Tél : E-mail :

Montant :€

Je souhaite recevoir une facture : ☐ oui ☐ non

5 Place Sainte Catherine
Imb Sainte Catherine
12000 RODEZ

Je règle : ☐ par chèque ☐ par mandat
(merci de mettre le nom de la collectivité en référence du mandat.)

Date et signature

caue@caueaveyron.fr
Tél. : 05 65 68 66 45

www.caueactu.fr



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Le C.A.U.E. de l'Aveyron est une Association loi 1901. Véritable service public de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, le C.A.U.E. est à vos côtés au quotidien depuis 1979 pour vous informer, vous conseiller et vous aider à prendre les bonnes décisions.

« L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

En conséquence (...) des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sont institués (...).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. (...)

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. (...)

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 (extraits)

5 Place Sainte Catherine
Imb Sainte Catherine
12000 RODEZ

caue@caueaveyron.fr
Tél. : 05 65 68 66 45

www.caueactu.fr

ADHÉRER AU C.A.U.E.

C'est soutenir l'action du C.A.U.E. et lui permettre de maintenir et consolider sa mission de service public en faveur des collectivités

C'est avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages.

C'est participer au débat sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants.

C'est manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et aménagement durable.

C'est renforcer l'identité et la promotion du département et de votre territoire.

C'est pouvoir bénéficier des différents services proposés par l'association et son réseau

C'est faire acte de respect d'engagements réciproques

C'est siéger et avoir le droit de vote à l'Assemblée Générale